

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je veux corriger l'honorable député de Botwell qui s'est montré très injuste à mon égard, et je suis très surpris qu'il ait pu faire de pareilles déclarations ici. Il a prétendu, si je ne me trompe, qu'il avait appelé mon attention sur l'état d'une certaine rivière dans Ontario, et que je lui avait fait à cet égard une promesse que je n'ai pas tenue. Si je me le rappelle bien, il a été question de cela d'un côté à l'autre de la Chambre l'année dernière. A la suite de ce débat, la première chose que je fis, fut de soumettre l'annonce et la date à l'ingénieur en chef du département de la Marine et des Pêcheries, et de lui demander de faire tout son possible pour enlever ces troncs d'arbres et ce bois flottant. Plus tard j'ai informé l'honorable député personnellement des difficultés que constataient les rapports des employés du département. Le fait que nous échouâmes dans les arrangements à faire pour exécuter les travaux d'une certaine façon à la suite de soumissions, retarda l'exécution du projet formé. Je ne saurais dire présentement à quel point en était rendue l'opération, quand je quittai le département, mais je crois que si l'honorable député veut se donner la peine de le constater, il verra que j'ai suivi les travaux d'aussi près que possible. Je crois que l'honorable député, après avoir entendu les explications que je viens de donner, devrait retirer ce qu'il a dit.

Rivière du Sud, ouvrage de protection à Montmagny..... \$5,000

M. OUMET : Montmagny ne peut pas se plaindre de ne pas être favorisé.

M. LAURIER : je considère que le gouvernement ne fait pas une faveur à Montmagny, mais lui paie simplement une dette.

M. OUMET : Il y a beaucoup de gens qui ne paient pas leurs dettes. Je crois que c'est une excellente chose que de payer ses dettes.

M. LAURIER : J'espère que le gouvernement n'en est pas au point de réclamer du mérite de ce qu'il paie ses dettes.

Pour compléter le paiement des communications à la vapeur entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, durant la saison de 1894, suivant le terme de la convention. \$ 500

M. FOSTER : cela a fait partie de la subvention votée pour une ligne de communication entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme. Le steamer *Electra* a fait un grand nombre de voyages et il y eût un crédit de voter par le parlement, mais il y eût une difficulté au sujet de la rédaction de la demande de crédits et de la subvention telle que votée. Le Procureur général refusa de payer, parce que la rédaction ne comportait pas ce que nous avions en vue lorsque nous avons voté ce crédit.

Pour payer à la Compagnie de steamers de la Baie de Fundy le service fait dans le mois de juin de l'année 1893, entre Saint-Jean, Digby et Annapolis..... \$910 42

M. FOSTER : C'est un crédit comme le précédent. Un crédit fut voté pour ce service d'après un certain tableau comprenant un certain nombre de voyages. Après que le crédit fut voté, le tableau fut changé avec mon consentement de façon à permettre aux navires, au lieu de faire un certain

M. FOSTER.

nombre de voyages pendant les cinq mois, de faire moins de voyages dans le premier mois et demi et plus dans les autres deux mois et demi. Le nombre de voyages a été le même, mais la distribution en a été faite différemment.

Pour payer à la ligne *Furness* ses services entre Saint-Jean, Halifax et Londres en janvier 1892..... \$ 1,000

M. FOSTER : Voici comment l'affaire est arrivée. La ligne *Furness* était obligé par contrat de faire un certain nombre de voyages. Le nombre des voyages eût lieu, le fait est qu'il y eût plus que le nombre, mais dans le cas actuel le navire alla à Halifax, mais ne se rendit pas à Saint-Jean. Il prit son chargement à Halifax et retourna à Londres. J'ai refusé de payer, parce que la Compagnie n'avait pas fait son voyage complet. Nous échangeâmes une correspondance. La Compagnie invoqua certaines raisons pour lesquelles elle n'était pas allé à Saint-Jean et prétendit que sa négligence ne pouvait pas préjudicier à sa réclamation de la subvention. Enfin de compte, je lui dis que je lui donnerais \$1,000 pour régler l'affaire. Elle refusa d'abord, mais consentit plus tard à accepter la somme, et ce crédit est demandé en vue de nous mettre en mesure de remplir notre promesse.

Pour payer à la Compagnie de steamers de *Yarmouth* pour communications à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax, via *Yarmouth*, durant la saison de 1894..... \$7,000 00

M. FOSTER : C'est précisément la somme insérée dans le budget principal pour l'exercice en cours. Un contrat fut passé entre le département et la Compagnie de steamers de *Yarmouth*, et les termes du contrat différaient de ceux du contrat d'après lequel le service avait été fait jusque là et la compagnie avait l'intention de le faire. Elle n'avait pas l'intention de faire le service dans des conditions différentes. Je crois que pendant un certain nombre d'années la compagnie a reçu une subvention du gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse. Le contrat cependant tel que signé empêcha l'Auditeur général de payer un sou de la subvention et le crédit actuel a pour but de donner une nouvelle rédaction au crédit et de le conformer au service fait en réalité et aux conditions exactes dans lesquelles ce service a été fait depuis 8 ou 10 ans. C'est virtuellement \$7,000 voté et non payé.

M. BOWERS : A quels endroits le navire mouille-t-il ?

M. FOSTER : A Saint-Jean, à *Yarmouth* et à Halifax, outre *Shelburne* et *Lunenburg* et je ne sais plus quels autres endroits sur la rive sud.

M. BOWERS : Westport est-il compris ?

M. FOSTER : Non.

M. BOWERS : Il y a deux ans ?

M. FOSTER : On a éprouvé beaucoup de difficultés à ce sujet. On a constaté qu'il était impossible de faire escale à Westport et de faire le service. Westport n'a pas été port d'escale depuis les deux ou trois dernières années.

M. BOWERS : Un bateau que le gouvernement provincial subventionne, y fait escale. Les honorables députés de Saint-Jean, de Lunenburg, de